

# soins

## JE SUIS CHEF D'ÉQUIPE À LA MAISON

### I. Précisez vos besoins

Parce que le handicap de Lulu nécessite des soins importants, le kiné, l'infirmière, l'auxiliaire de vie se succèdent chez vous. Gérer leurs différentes interventions nécessite un peu d'organisation, mais aussi de se poser les bonnes questions. Demandez-vous dans un premier temps ce que vous souhaitez et refusez pour votre enfant. Il peut s'agir, par exemple, de vos préférences et de celles de Lulu en ce qui concerne les horaires. Le passage de l'infirmière à 6h30 pour le lever du samedi

matin, c'est peut-être tôt pour un enfant qui aimerait dormir un peu plus; mais si elle ne vient qu'à 10 heures, il peut aussi trouver le temps long.

Une fois vos souhaits définis et négociés, vous serez plus confiant au moment de prendre des décisions et de les faire respecter.

### ● « RÉDIGER UN CONTRAT OBLIGE À SE POSER LES BONNES QUESTIONS »

Marie-Béatrice Levaux préside la Fédération des particuliers employeurs de France. « Si vous embauchez un salarié à domicile, le contrat de travail permet d'être clair dès le début sur les engagements réciproques, la répartition des tâches, les horaires, le salaire, les périodes d'absence, de congé, et sur toutes les particularités du poste dont on souhaite garder une trace. Ce document évite les malentendus qui pourraient survenir par manque de clarté. Sans cela, tout ce que vous exprimerez par la suite et qui n'aura pas été défini dans le contrat pourra être perçu comme un reproche et engendrer des tensions, voire des conflits. » ●

### 2. Tout est clair

Précisez avec chaque professionnel, dès le départ, les gestes qu'il devra effectuer. Planifiez les périodes d'intervention, d'absence et de congé. S'il s'agit d'une personne que vous embauchez, le contrat de travail est l'outil idéal pour définir par écrit les engagements, auxquels vous pourrez vous référer en cas de problème (lire l'encadré ci-dessus).

### 3. Des plannings à organiser

Entre le passage de l'infirmière le matin, le soir, et celui du kiné et du médecin l'après-midi, la rigueur est de mise. Surtout quand l'infirmière du matin n'est pas la même que celle du soir, que le kiné de la semaine A remplace parfois celui de la semaine B. Vous pouvez



## ● « NOUS PRENONS LE RELAIS EN CAS D'ABSENCE DES PROS »

Anne-Marie Teuma est la maman de Christophe, 26 ans, atteint de myopathie. « Depuis que Christophe est tout petit, nous avons l'habitude de recevoir différents professionnels de soins à la maison, des infirmières et kinés, notamment. Nous connaissons certains depuis de longues années. À part une aide-soignante qui nous prévenait à la dernière minute de son absence et qui ne se préoccupait pas des impératifs de soins, nous avons toujours réussi à gérer les situations délicates, les absences des uns et des autres. Mon mari et moi avons été formés aux gestes essentiels comme les pansements ou le changement de canule de la trachéotomie, et c'est justement parce que nous connaissons ces gestes que nous pouvons prendre le relais en cas de pépin. Pour que ça marche, il faut respecter le travail des professionnels et ne pas se formaliser des petits imprévus. Quand le kiné ne peut pas venir, on se débrouille. Parce que nous savons aussi qu'en cas de besoin il est capable de passer le samedi soir tard et de revenir le dimanche matin. » ●

par exemple accrocher sur le frigo un tableau qui répertorie les différents passages de la semaine. Utilisez un même carnet pour noter tout ce qui vous semble important : l'auxiliaire de vie aura une heure de retard jeudi, ne pas oublier de lui donner son chèque à la fin du mois, etc.

### 4. Communiquer

Pour que tout se déroule bien, il serait bon que les professionnels qui interviennent à votre domicile se connaissent. « Il est souhaitable d'organiser des réunions avec les différents intervenants, pour donner du sens à un travail d'équipe pluridisciplinaire, suggère Martine Bolot, cadre infirmier au sein de l'Association pour l'hospitalisation et la coordination des soins à domicile du

### MÉMO

● Fédération des particuliers employeurs de France, [www.fepem.fr](http://www.fepem.fr)

Pour joindre un conseiller et poser vos questions sur les droits et devoirs du particulier employeur, composez le 0825 07 64 64 (0,15 € la minute).

La Fepem propose aussi une assistance juridique pour vous aider à résoudre les difficultés rencontrées, à remplir le contrat de travail, etc.

● Particulier employeur, *managez au quotidien votre salarié à domicile*, Laurence de Percin et Marie-Béatrice Levaux, éd. Vuibert, 2007, 12 €

● Association française des aidants familiaux, 09 50 27 00 08, [www.aidants.fr](http://www.aidants.fr)

Centre-Alsace (AHDCA). Si la demande de rencontres ponctuelles émane du médecin traitant, cela peut vous faciliter la tâche, car, sans l'appui d'une personne ressource, c'est parfois difficile de mobiliser tout le monde. Il peut être utile également de mettre en place une simple fiche, visible de tous, où le kiné, l'auxiliaire de

vie ou l'infirmière inscriront en quelques mots ce qu'ils ont fait, ce qui s'est passé... »

### 5. Le seul référent, c'est vous

Selon Jean-Paul Lugan, coach, formateur et consultant en management d'équipe, coauteur de *Manager avec courage* (éd. Eyrolles 2009), « le parent

peut se retrouver dans une position similaire à celle d'un chef de projet en entreprise. Il aura à gérer des personnels aux compétences différentes, sans lien hiérarchique et qui travaillent sur un même projet : s'occuper de l'enfant. Pour que tout soit clair, il est important de déterminer ensemble les zones d'autonomie et de contrainte. Ce qui est envisagé comme une contrainte non négociable par le parent (arriver à l'heure) peut être perçu comme une zone d'autonomie par l'infirmière (je peux arriver en retard, ce n'est pas grave), d'où l'importance d'être précis dès le début. Il est aussi nécessaire que les professionnels aient un seul référent à qui s'adresser pour toute prise de décision. »

### 6. Gérer les tensions

N'attendez pas pour faire part de votre insatisfaction. Il faut expliquer ce qui ne convient pas, si possible à un moment où vous ne sentez pas de tensions. L'infirmière est arrivée en retard ? Dites-lui que c'est très embêtant, parce qu'une autre personne intervient juste après elle. Il peut également s'agir de la façon dont le professionnel s'occupe de votre enfant. Il ne lui adresse pas vraiment la parole durant les soins, et cela vous gêne ? Dites-le aussi.

Isabelle Malo